

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE

1. DESIGNATION

Intitulé/Numéro	Pôles de Développement – Projet Eau pour la Paix, Eau pour la Vie (PEPEV) en RCA		
Coût total	Coût total estimé : €13 000 000 Montant total provenant du Fonds fiduciaire : 100%		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion directe / Subventions / services Gestion indirecte / PAGODA		
Code CAD	140	Secteur	Eau & Assainissement

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Le Gouvernement de la RCA, dans son Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté DSRP1 et 2) 2008-2010 et 2011-2015 puis encore dans son Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a retenu l'approche 'Pôles de Développement' pour la redynamisation du développement régional et la réactivation de la vie économique et sociale en milieu rural.

La persistance de la crise a freiné la mise en œuvre des DSRP1&2. Pour répondre à la crise, le Gouvernement a initié un Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable (PURD, 2014-2016) dont la problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base fait partie intégrante de l'une des priorités définies. L'eau et l'assainissement sont désormais au cœur des priorités du (RCPCA). L'Union européenne en 2012 sur la base d'un financement additionnel du 10e FED a mis à la disposition de l'Etat 14 millions d'euros en vue de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base dans le cadre de l'atteinte des OMDs, à travers la convention de financement "Projet Pôles De Développement « L'eau pour la paix, l'eau pour la vie » (PDD-Eau)".

En raison de la crise qui a secoué le pays, les activités prévues dans le cadre de la Convention de financement (CF) signée en septembre 2013 par les deux parties n'ont pas pu être lancées dans le calendrier initialement prévu. Au vu de cette situation, les deux parties signataires de la Convention de Financement (UE et Gouvernement Centrafricain) ont convenu en septembre 2016 de revoir les modalités de mise en œuvre en instituant deux modes de gestion :

- une gestion indirecte avec l'appui d'un assistant technique pour un montant de 5 millions d'euros destinée essentiellement à assurer le renforcement des capacités de l'Agence nationale de l'eau centrafricaine notamment s'agissant de la filière des pompes à motricité humaine ;
- une gestion via l'instrument Fonds Békou pour un montant total de 9 millions d'euros destinée essentiellement à i) renforcer les capacités des acteurs publics centrafricains compétents et les mettre en situation de mener leur mission, ii) assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement aux populations rurales qui ne peuvent être couvertes par les acteurs publics et/ou celles fortement marginalisées notamment les déplacés internes.

Pour en accroître son impact, l'action gérée par le Fonds Békou est portée à 13 millions d'euros.

La mise en œuvre de cette action répond aux priorités nationales définies dans les deux textes qui réglementent le secteur de l'eau et de l'assainissement en RCA : la loi n° 01 (2006) portant sur le code de l'eau et le décret n° 170 (2006) portant adoption du document de Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement (PSNEA).

En effet, ces textes donnent des orientations stratégiques sectorielles qui sont en lien avec les activités proposées à savoir :

- ✓ *a) accroître la capacité de gestion des services impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale ;*
- ✓ *b) favoriser l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion des usagers ;*
- ✓ *c) donner la priorité à la réhabilitation et à la consolidation des infrastructures dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements déjà réalisés ;*
- ✓ *d) réduire le coût de maintenance et favoriser la durabilité des systèmes et ouvrages (Adduction d'Eau Potable, pompes à motricité humaine, assainissement, réseaux de surveillance) ;*
- ✓ *e) promouvoir l'assainissement de base en milieu rural comme préalable à la réalisation des Points d'Eau Modernes (PEM).*

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte du pays

La République Centrafricaine, est un pays d'Afrique centrale en voie de développement, dont la population est estimée à 4 600 000 habitants¹, pour une superficie d'environ 623 000 km². Il est entouré par le Cameroun à l'ouest, le Tchad au nord, le Soudan et le Soudan du Sud à l'est, la République démocratique du Congo et la République du Congo au sud. Le pays est membre de l'Union africaine, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté des États sahélo-sahariens.

La Centrafrique est un pays enclavé sans accès à la mer. L'essentiel de la frontière sud du pays suit le cours du fleuve Oubangui et de son affluent le Mbomou. La partie nord du pays constitue le haut bassin du fleuve Chari. Le mont Ngaoui avec ses 1 420 m est le point culminant. Le pays est partagé entre savanes et forêt équatoriale (au Sud). La République centrafricaine dispose par ailleurs de nombreuses ressources naturelles, notamment l'uranium, l'or et les diamants. Le pétrole et l'énergie hydroélectrique sont d'autres ressources potentiellement importantes mais inexploitées à ce jour.

Entre 2012 et 2013, la République centrafricaine a connu une crise humanitaire sans précédent, causant la mort de milliers de personnes et forçant de nombreux déplacements de population. A ce jour, ce pays de 4,6 millions d'habitants secoué par diverses crises politico-militaires depuis son indépendance en 1960 peine à être stabilisé.

La prise du pouvoir par la coalition rebelle Seleka, en mars 2013, et l'émergence, en réaction, du mouvement anti-balaka, se sont accompagnées d'une grave dégradation des conditions sécuritaires et humanitaires et d'une désorganisation profonde de l'économie nationale (agriculture vivrière, bois, or, diamant...). Depuis décembre 2013, plus de 400 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et vivent dans des conditions précaires. Plus de 450 000 Centrafricains sont réfugiés dans les pays voisins (Tchad, Cameroun, RDC). L'importante porosité des frontières étatiques facilite en outre la circulation de marchandises, de personnes et d'armes entre les États, accentuant également la déstabilisation de la région.

¹ Rapport mondial 2015 sur le développement humain (PNUD)

La situation économique en République centrafricaine, déjà précaire avant la crise, a d'autant plus subi le contrecoup des violences. La RCA figure parmi les plus pauvres des pays les moins avancés. Son classement en termes d'indice de développement humain du PNUD est très faible (186^e sur 186 en 2016). 76% de la population souffre de pauvreté multidimensionnelle. La balance extérieure est très lourdement négative (-24% du PIB en 2014). Le PIB par habitant n'est que de 335 USD en 2013. Les 10% de la population centrafricaine ayant les plus hauts revenus détiennent 60% du revenu national.

Le Forum de Bangui, qui s'est achevé en mai 2015, a constitué une étape importante de la phase de transition en RCA. Les conclusions du Forum ont notamment porté sur le calendrier électoral et l'amorce du processus de réconciliation entre les parties belligérantes avant d'engager le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

Le référendum constitutionnel en décembre 2015, l'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016, la tenue des élections législatives et l'installation de la nouvelle Assemblée nationale ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel en RCA après presque trois années de transition politique. Simplicie Mathieu Sarandji a été nommé Premier ministre, à la tête du Gouvernement formé le 11 avril 2016 et il reste Premier ministre suite au remaniement ministériel d'ouverture de septembre 2017.

Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité a été soutenu par la communauté internationale, et facilité par le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) composée d'environ 13 000 effectifs. L'Union européenne contribue à cet effort de stabilisation grâce à sa Mission de formation (EUTM) qui vise à renforcer les compétences des forces armées centrafricaines (FACA). Ces facteurs ont créé l'espoir que le pays puisse enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qu'il connaît depuis son indépendance.

En mai 2016, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque Mondiale, à la demande du nouveau Gouvernement ont réalisé une "Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix" afin de disposer d'un cadre partagé du contexte et des défis prioritaires que le pays doit relever pour s'inscrire dans une dynamique de relèvement socio-économique. Approuvé en novembre 2016 à Bruxelles, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a permis d'enclencher une forte mobilisation de la part des partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre des actions envisagées autour de trois piliers stratégiques du RCPCA² avec des promesses de dons de plus de 2 milliards de dollars lors de la Conférence de Bruxelles de novembre 2016.

La signature de l'Accord politique de paix et de réconciliation, négocié à Khartoum et signé à Bangui le 6 février 2019, introduit une nouvelle donne ouvrant la voie à une sortie durable de la crise. Le succès de l'Accord dépendra de son effective mise en œuvre et de la volonté des parties de respecter les engagements souscrits. L'Union européenne a contribué au processus à travers un appui au Gouvernement tout au long de la préparation du processus et continue à être engagée activement, aux côtés du Gouvernement, pour le succès du processus de paix.

2.2.2. Contexte sectoriel : Politiques et enjeux

Le document de Politique et Stratégies Nationales de l'Eau et de l'Assainissement (PSNEA), adopté en 2006, constitue le cadre d'orientation du secteur et recommande de consacrer 3% des dépenses publiques nationales inscrites au budget de l'État au secteur de l'eau et de l'assainissement. Les allocations budgétaires au secteur de l'eau et de l'assainissement

² Pilier 1: Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation; Pilier 2: Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population; Pilier 3: Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

représentent en moyenne 1,27 % du budget national. Les dépenses publiques du secteur de l'eau et de l'assainissement représentent en moyenne 0,15 % du PIB, ce qui est faible en comparaison avec d'autres pays de la région. Le manque de données mises à jour sur les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement et sur les paramètres et l'état d'usage des équipements, ne facilite pas l'analyse des besoins du secteur ni la priorisation des zones d'intervention.

Plusieurs bailleurs appuient le secteur de l'eau par l'aide au développement en urgence/post-urgence dont notamment l'UE, la BAD, l'UNICEF, la Banque Mondiale, etc.

2.2.2.1. Accès à l'eau potable

L'approvisionnement en eau est très déficient en RCA malgré les ressources abondantes mais peu valorisées du fait, entre autres, des investissements insuffisants dans le secteur.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural varie entre 36,2%³ et 51%⁴ en 2010 selon les sources d'information consultées. Le taux de fonctionnement des Points d'Eau Modernes (PEM) ne dépasse guère 50% des ouvrages d'eau réalisés.

On note également que :

- Les infrastructures d'eau dans les localités, les centres de santé et les écoles sont quasi inexistantes tant en milieu rural que péri urbain.
- Les Comités de Gestion de Points d'Eau (CGPE) sont embryonnaires ou inexistantes, ou bien souvent dysfonctionnels.
- La filière de maintenance/réparation et d'approvisionnement en pièces détachées des Pompes à Motricité Humaine (PMH) est encore très précaire.

Au plan institutionnel, le secteur de l'hydraulique a de la peine à bien se restructurer du fait de plusieurs facteurs combinés dont notamment l'insécurité, la faible présence d'entreprises locales spécialisées, le manque de ressources financières et le faible niveau organisationnel des structures de l'Etat telles que la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) et l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA), ayant à charge de gérer le secteur.

En milieu urbain, c'est la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA) qui a en charge de desservir les zones concernées, mais elle éprouve de réelles difficultés et n'alimente qu'une faible partie de Bangui et presque pas les villes secondaires.

A l'instar de la plupart des pays du monde la RCA est frappée par la crise du COVID-19 qui pourrait être à l'origine d'une crise sanitaire sans précédent en cas d'épidémie nationale. En effet, Seulement 18% des établissements de santé disposent d'installations d'eau et d'assainissement adéquates, ce qui signifie que la plupart des centres de santé ne sont pas équipés pour traiter les cas COVID-19. En outre, seulement 13 % des écoles disposent d'installations d'eau et d'assainissement adéquates, ce qui signifie que les enfants scolarisés sont exposés au risque de contamination et de propagation du virus. En conséquence, 72% des habitants de la RCA n'adoptent pas des comportements sains et "gestes barrière" essentiels tels que le lavage des mains pour prévenir l'infection par le Coronavirus.

A Bangui, suite aux problèmes techniques rencontrés par la SODECA (Société d'eau de la RCA) et ses partenaires, le taux de couverture en eau de la ville est tombé à moins de 20 %, avec des coupures et délestage très fréquents. Cette situation est d'ores et déjà préoccupante, avec la propagation du virus COVID 19 en cours à Bangui et dans l'ensemble du pays. Le contexte risque de devenir très critique, voir chaotique en cas de confinement général de la population dans la ville, sans accès à l'eau potable. La zone frontalière (Cameroun, Tchad,

³ Rapport 2010 du JMP/UNICEF/OMS

⁴ Rapport DSRP-RCA, 2010

RD Congo), du fait de sa position géographique, semble également vulnérable à la propagation du virus COVID-19.

2.2.2.2. Accès à l'assainissement

Selon le rapport final 2015 du PNUD portant sur le suivi des OMD, "l'accès à l'eau potable était déjà un problème réel relevé dans certains villes et villages de l'intérieur du pays tels que Ndélé, Bria, Bambari et autres. La proportion de la population centrafricaine utilisant une source d'eau potable est passée de 64% en 2008 à 58,4% en 2011. Ce taux s'est déjà largement dégradé avec la crise, car le taux de desserte en eau potable est estimé à 32%.

L'utilisation des toilettes améliorées par les ménages au niveau national est faible. Elle est deux fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural ; 28,6% des ménages urbains en utilisent contre 13,2% de ménages ruraux. Le taux d'assainissement en milieu urbain (égouts et canaux d'évacuation des eaux usées) est relativement faible en raison du manque de financement. Il faut noter que plus de 360 000 personnes vivent sur les sites des déplacés à l'intérieur du pays. La plupart de ces déplacés ne bénéficient pas des conditions d'hygiène appropriées".

L'approche de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) est au stade de projets-pilote dans certains villages et communes rurales du pays.

La gestion des ordures ménagères devient de plus en plus préoccupante avec une prolifération de dépotoirs sauvages un peu partout dans les villes et villages du pays.

2.3. Enseignements tirés

Plusieurs enseignements ont été tirés des projets similaires mis en œuvre en République Centrafricaine avant et pendant les conflits. Ils ont permis de définir les zones d'intervention du projet, d'identifier les actions appropriées et les acteurs adaptés à chaque zone, surtout en fonction de leur organisation propre et des approches de négociation et de plaidoyer avec les groupes en conflits dans les zones à risque.

L'expérience vécue sur les interventions passées et en cours recommande d'adopter une approche sectorielle ayant un regard holistique sur toutes les actions en amont et en aval qui vont contribuer à fournir un accès à l'eau en quantité et qualité suffisante aux communautés.

La politique et la stratégie nationale de l'eau devraient être au plus vite actualisées et validées, l'ANEA devrait continuer à être renforcée à tous les niveaux pour exercer son mandat en milieu rural.

Dans la mise en œuvre de cette action, il est nécessaire une prise en compte préalable de la capacité des partenaires techniques (privé et/ou ONG).

Aussi, il y a nécessité d'impliquer dans la mise en œuvre, les communautés locales à la base et les différents CGPE en vue d'optimiser l'atteinte des résultats et de conforter le suivi et la durabilité des ouvrages réalisés.

On retient également que les premières actions de nature à éteindre les foyers de tension et à assurer le retour des déplacés peuvent être renforcées par des programmes de réhabilitation, de construction de nouveaux points d'eau et des actions de sensibilisation de la population. La disponibilité de l'eau dans les zones de retour permettra de sédentariser les populations et facilitera leur réintégration dans le tissu socio-économique du pays.

2.4. Actions complémentaires

La présente action vient compléter et renforcer les effets et impacts des différents projets achevés et en cours. On peut citer notamment le :

- ✓ volet en gestion indirecte du "Projet Pôles De Développement « L'eau pour la paix, l'eau pour la vie » (PDD-Eau) destiné essentiellement à assurer le renforcement des capacités de l'Agence nationale de l'eau centrafricaine notamment s'agissant de la filière des pompes à motricité humaine
- ✓ Programme de réhabilitation des services de base et renforcement des autorités locales dans les Pôles de Développement (PDD) financé par le 10^e FED qui prévoit notamment la réalisation de 105 forages équipés de pompe à motricité humaine
- ✓ Programme de Microréalisations II (PMR2), financé par le 10^e FED, qui comporte un volet eau potable et assainissement de base dans différents pôles de développement avec des investissements et le renforcement des capacités d'intervention de la société civile,
- ✓ Projet dénommé « Premier Sous-Programme Sectoriel Eau Potable et Assainissement (PSEPA) à Bangui et 4 sous-préfectures » sur un don de la BAD et un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) qui permettra notamment la réalisation de l'intermédiation sociale (IMS), l'exécution de 63 PEM et l'appui à l'ANEA en matériel informatique,
- ✓ Projet Complémentaire de Réduction de la Vulnérabilité des Populations face au Changement Climatique par l'Approvisionnement en Eau dénommé « PCRVPFCAE » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers la BAD sur lequel, il est prévu la réalisation de 50 PEM par l'ANEA,
- ✓ Le Projet d'Appui à la Reconstruction des Communautés de Base (PARCB 1), financé par la BAD et géré par le Ministère du Plan: 1 atelier de forage pour ANEA,
- ✓ Projet d'adduction en eau potable (AEP), financé par le Fonds Regional Water Requirement Satisfaction Index (WRSI) à travers la BAD : 80 Forages, 1 véhicule ANEA et Réhabilitation de 3 antennes ANEA dans les sous-préfectures de Bossangoa, Nana-Mambéré (BOA) et Mambéré-Kadéï (Berbérati), l'appui en matériel informatique à la DGH et ANEA,
- ✓ Projets Eau et assainissement (forages, activités d'Intermédiation Sociale IMS et Assainissement Total Piloté par les Communautés ATPC) exécutés par plusieurs acteurs (ANEA, l'ONG Initiative Développement Centrafrique, IDC, l'ONG internationale SIAD, Service International d'Appui au Développement, la société chinoise CGC international, etc..) sur financement UNICEF
- ✓ Projet AEP de la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique, la SODECA sur les Fonds Saoudiens,
- ✓ Projet d'Urgence d'Infrastructures et de Services Urbains (PUI SI) : Réhabilitation de 11 km de réseau, de 10 mini AEP/solaire et de 10 forages pour AEP sur financement de l'Association internationale de développement, IDA avec l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public en Centrafrique, AGETIP CAF, comme Maîtrise d'ouvrage déléguée et le Groupement ERA Tunisie / DGEG Dakar comme Maîtrise d'œuvre. Le projet prévoyait la réalisation de 2000 branchements sociaux mais ils n'ont pu être réalisés en raison de la crise sécuritaire,
- ✓ La Banque Mondiale dans le cadre de stratégie urbaine a prévu de mettre en place un programme d'appui au renforcement technique et institutionnel de la SODECA

L'action proposée vient compléter également le Programme d'Appui Institutionnel au Secteur de l'Eau (PAIDSE) d'un coût de 1,37 milliards de FCFA financé par la BAD dans le cadre de la Facilité Africaine de l'Eau. Ce programme vise la restructuration du secteur de l'hydraulique et la réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans les villes secondaires au nombre desquels, la ville de Bossangoa.

Il en est de même, pour les financements de la BAD et la Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA) à l'appui à la SODECA dans les villes secondaires ainsi que celui du gouvernement chinois pour la construction d'une station de traitement de l'eau au PK 26 (sur la route de Bouali) à gérer par la SODECA.

Chacun de ces projets/programmes a été analysé afin de parvenir à une harmonisation et synergie des actions proposées dans cette fiche d'action.

2.5. Coordination des donateurs

Les diverses actions dans le secteur eau et assainissement sont suivies dans le cadre du Cluster Wash, initialement coordonné par l'UNICEF et transféré en mars 2017 à la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) qui a pour rôle régalien le contrôle et le suivi du secteur avec l'aide opérationnelle de l'ANEA.

D'une manière plus générale, l'accès à l'eau et à l'assainissement figure dans le pilier n°2 du plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA). Le groupe de coordination sectorielle "eau et assainissement" est en cours de formation avec une coordination assurée par le ministère de l'Hydraulique et l'UNICEF. Il est à noter qu'à ce jour, il n'existe pas de stratégie qui soit sectorielle et définie de manière consensuelle par les différents intervenants.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'Objectif global de l'action est d'augmenter le taux de couverture en eau potable et en assainissement de la République centrafricaine.

Les objectifs spécifiques sont :

- OS1. le renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau (CGPE), et des communautés en matière d'hygiène et d'assainissement total piloté par les communautés (ATPC),
- OS2. la construction/réhabilitation d'infrastructures d'hydraulique et d'assainissement de base tant en milieu rural qu'en milieu urbain et périurbain,
- OS3. le renforcement des moyens techniques d'opération de l'ANEA.

3.2. Produits escomptés et principales activités

Les produits escomptés et les activités sont :

- P.1. Renforcement des capacités des Comités de gestion de points d'eau (CGPE)

Principales activités envisagées :

- Campagne de sensibilisation au profit des différentes couches des communautés (leaders, femmes, jeunes, etc....)
- Animation/Formation/Appui et Suivi des CGPE
- Sessions de formation sur la gestion de l'eau (gouvernance, comptabilité, mécanisme d'autofinancement, etc....)
- Appui en petit matériel aux CGPE

- P.2. Construction et réhabilitation des infrastructures d'hydraulique et d'assainissement rurales

Principales activités envisagées :

- Construction et réhabilitation d'infrastructures hydrauliques,
 - Réalisation de nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine,
 - Réhabilitation d'anciens forages équipés de pompe,

- Acquisition de pompes manuelles
- Installations des points d'eau (Water trucking)
- Réalisation de branchements sociaux subventionnés à travers l'extension de réseau d'eau de la SODECA dans la périphérie de Bangui et les zones de retour des déplacés,
- Construction de kiosques à eau dans la périphérie de Bangui et les zones de retour des déplacés.
- Contribution à la réduction de la mortalité et la morbidités liées au COVID-19 pour les personnes les plus vulnérables en assurant un soutien adéquat et inclusif pour prévenir et réduire le risque d'infection de l'épidémie de la maladie COVID-19
- Construction d'infrastructures d'assainissement
 - Construction de modules de latrines de type VIP (Ventilated Improved Pit) à 3 cabines dans les écoles primaires publiques, les centres de santé, les gares routières et les marchés publics,
 - Réalisation de latrines familiales améliorées à dalle.

- P.3. Les capacités et les moyens logistiques de l'ANEA et de la filière de réparation de Pompes à Motricité Humaine (PMH) sont renforcés

Principales activités envisagées :

- Renforcement des capacités et des moyens logistiques de l'ANEA
 - Appui à l'ANEA pour acquisition de matériel et équipement de forage,
 - Appui au fonctionnement de l'ANEA et de ses antennes.
- Renforcement des capacités de la filière de réparation des PMH, ainsi que de la filière eau et assainissement
 - Formation des artisans réparateurs et dotation de caisses à outils et vélos pour les déplacements,
 - Formation de maçons locaux sur la fabrication des dalles Sanplat et équipements en outils spécifiques de travail (pelles, truelles, taloches, règles, ruban, seaux, cisailles, moules, etc.),
 - Activités d'animation, de sensibilisation des populations dans les zones déjà ciblées par les autres résultats. Mise en œuvre de l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) avec les localités concernées déclarées « Fin de Défécation à l'Air Libre » (FDAL) au terme du processus.

Ciblage géographique

A titre indicatif, les zones suivantes pourraient bénéficier de l'action: des localités choisies parmi les préfectures du Mbomou et de la Basse-Kotto et les sous-préfectures de Dékoa dans la préfecture du Kémo, de Ndélé et de Bamingui dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, de Birao dans la préfecture de la Vakaga, de Bocaranga, Kouï, Ngaoundaye, dans la préfecture de l'Ouham Pendé, de Nola, Bayanga et Bambio dans la préfecture de Sangha – Mbaéré ainsi que les pôles de développement⁵ suivants : Paoua dans la préfecture de l'Ouham Pendé, Bossangoa et Batangafo dans la préfecture de l'Ouham, Kaga-Bandoro dans la préfecture de Nana-Grébizi, Sibut dans la préfecture de Kémo, Périphérie de Bangui (Axes de Damara, de Bouali et de M'Baiki), Bimbo 5 dans la préfecture d'Ombella-M'Poko et Zones de retour des populations après la crise sécuritaire (3ème arrondissement, 7ème arrondissement

⁵ Les pôles de développement ont été retenus sur la base de leur population plus élevée, puisqu'ils comprennent environ 24 communes situées dans leur rayon d'influence (environ 50 km) et représentent plus de 500 000 habitants.

de Bangui ou autre). En raison de l'évolution de situation sécuritaire et des urgences, d'autres localités / pôles de développement peuvent y être ajoutés ou retirés.

3.3. Risques et hypothèses

Le tableau ci-dessous définit les risques concernés et établit les hypothèses de succès et les stratégies d'atténuation des risques considérés

<i>Catégorie</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Stratégies ou mesures d'atténuation</i>
Instabilité politique, risques sécuritaires	Les risques sécuritaires sont particulièrement élevés en RCA et dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien avec les forces de sécurité et la MINUSCA sera maintenu durant la mise en œuvre du projet pour mieux suivre la situation sécuritaire. - Le partenaire de mise en œuvre doit mettre en place des procédures, outils et pratiques limitant les risques sécuritaires pour leurs personnel et biens. - Possibilité, en accord avec le Fonds Bêkou, de suspendre ou réorienter tout ou partie du projet, si la situation l'exige.
Risques logistiques	Les difficultés d'accès aux localités (pistes en mauvais état), les difficultés de transport et/ou douanières pour les équipements commandés et les difficultés liées à la saison des pluies pour les activités de forage pourraient compromettre la mise en œuvre effective du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et accords avec la MINUSCA et UNHAS pour accéder aux zones d'intervention. - Travail en coordination étroite avec les autorités qui peuvent orienter les équipes sur les meilleurs itinéraires possibles. - Des moyens financiers et logistiques sont prévus dans le cadre du projet afin d'assurer les déplacements des équipes, leur sécurité, le transport des biens et équipements. - Un calendrier de mise en œuvre des activités détaillé devra prendre en compte les difficultés d'accès sur certaines zones, notamment au regard de l'état des infrastructures en saison des pluies, les délais de transport des équipements, le temps relativement long pour les formalités douanières.
Risques opérationnels et financiers et retards dans l'exécution des activités	Les difficultés d'organisation pourraient engendrer des retards dans l'exécution des activités et la sous consommation des ressources financières.	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet renforcera les capacités des partenaires locaux afin de leur permettre de mieux absorber le budget. - Un mécanisme de suivi des activités du projet et d'échange permanent avec les partenaires est mis en place.

Risques liés à la pandémie du COVID 19	La pandémie COVID-19 prend une ampleur importante poussant le gouvernement à prendre des mesures de confinement	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet réduira les risques de propagation à grande échelle - L'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'éducation sur l'hygiène seront favorisés pour le réalisation des "gestes barrière »
---	---	---

3.4. Questions transversales

Dans sa mise en œuvre, l'action intégrera au mieux les approches et stratégies suivantes :

- *l'approche du genre et exclusion sociale* : un effort tout particulier sera mis en œuvre pour assurer une répartition équitable entre les hommes et les femmes lors de la mise en œuvre directe de toutes les activités de l'action. Les femmes assurant la « corvée d'eau » seront particulièrement ciblées par les activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) pour un changement de comportement. Les activités prévues veilleront à contribuer à l'inclusion des groupes les plus vulnérables (déplacés, minorités ethniques). Les personnes marginalisées (personnes âgées, les handicapées, etc.) peuvent être associées à la vente de l'eau.
- La sensibilisation et l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement adaptées au milieu scolaire et aux enfants seront mises en œuvre à travers la méthodologie et outils appropriés tels : *Enfant pour Enfant EpE*⁶ et *CHAST*⁷.
- Dans les communautés rurales, les activités d'Information, d'Education et de Communication devront s'asseoir sur les méthodologies et outils SARAR⁸/PHAST⁹/PHASE¹⁰/CHAST
- *Participation communautaire* : L'implication active de la population dans l'identification des besoins, la gestion de l'ouvrage devra être recherchée afin de garantir une appropriation de l'ouvrage et sa pérennité. Le mode de gestion communautaire implique la participation de tous à la réalisation de l'ouvrage.
- *Pérennité et Redevabilité* : la gestion des ouvrages réalisés par l'action devra permettre d'assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages au travers des recettes issues de la vente de l'eau. Un compte rendu régulier devra être fait par le CGPE aux structures de suivi (ANEA/DGH) et à la population.

3.5. Parties prenantes

Les acteurs impliqués dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont nombreux, à savoir :

Au niveau institutionnel :

- Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, Ordonnateur National du FED, représenté par la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CAONF).
- Le Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques

⁶ EpE: L'implication des enfants dans les activités de sensibilisation veut que les enfants deviennent des agents de changement tant en direction de leurs pairs qu'en direction de leurs parents et voisins, d'où leur implication dans les émissions radios et les discussions de groupe.

⁷ CHAST : Children's Hygiene and Sanitation Training

⁸ La Méthode SARAR est une méthode d'animation basée sur les principes suivants : la Confiance en soi : afin d'identifier et de résoudre ses propres problèmes ; les Forces associées : agir en groupes pour être plus forts et apprendre à œuvrer ensemble, l'Ingéniosité : chacun est une ressource potentielle pour la recherche de solutions à des problèmes, la Planification de l'action : des changements ne peuvent s'opérer que si on planifie et entreprend des actions adéquates et la Responsabilité : les décisions doivent être assumées par le groupe.

⁹ PHAST : Participatory Hygiene and Sanitation Transformation, est l'une des principales méthodes d'animation qui associe et implique les populations dans la recherche de solutions satisfaisantes et durables en matière d'hygiène et de santé. Elles très efficace en matière de lutte contre les maladies diarrhéiques.

¹⁰ PHASE : Personal Hygiene and Sanitation Education

Au niveau opérationnel:

- l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA), en charge du développement sectoriel en milieu rural, ainsi que de l'animation communautaire (CGPE, ATPC) et de l'accompagnement du secteur privé (artisans réparateurs, etc.).
- La Direction Générale de l'Hydraulique (DGH)
- La Société des Eaux de la Centrafrique (SODECA) en charge d'assurer le service public de production et distribution d'eau potable en milieu urbain sur l'ensemble du territoire de la RCA. Actuellement huit centres d'exploitation SODECA : Bangui, Bambari, Bozoum, Carnot, Berberati, Bossangoa, Ndele et Bouar.
- Compte tenu du contexte de fragilité post-crise et de la faiblesse voire l'inexistence des infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement, quelques ONG Internationales se sont engagées dans les travaux relatifs à la construction et réhabilitation des forages aussi bien que sur la formation et la sensibilisation des CGPE, des communautés, des artisans réparateurs, etc....
- Les ONG locales sont d'habitude impliquées dans la mise en œuvre des activités spécifiques de mobilisation des populations et de sensibilisation à l'hygiène et à la gestion de points d'eau, par exemple dans les zones de retour des déplacés.
- Les Prestataires privés : il s'agit des entreprises, fournisseurs et bureaux d'études pouvant contribuer à la réalisation des activités (implantation et exécution des travaux de forages, contrôle des travaux, fourniture d'atelier de forage et d'équipements techniques de pompes et des pièces de rechange, etc.).
- L'Assistance Technique (AT) mobilisée dans le cadre du "Projet Pôles De Développement « L'eau pour la paix, l'eau pour la vie » PDD-Eau" déjà opérationnelle sur place, sera mise à contribution lors de la phase de mise en œuvre de l'ensemble des activités de cette action. Cette Assistance Technique est composée de quatre experts internationaux dont 2 à Bangui et deux en province. Elle apporte un appui et accompagnement à l'ANEA dans son organisation et son fonctionnement et dans l'exécution de sa mission. Sa bonne connaissance du domaine d'action et des acteurs institutionnels constituent des atouts et une plus-value pour ce projet sur laquelle il sera important de capitaliser dans le cadre de la présente action.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre cette action, il n'est pas envisagé de signer une convention de financement complémentaire avec le pays partenaire. La présente action s'inscrit déjà dans le cadre des activités prévues au projet PEPEV - CF/FED 024-259.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période de mise en œuvre opérationnelle indicative de cette action est de 30 mois à compter de la date d'entrée en vigueur des contrats/conventions de subvention et contrats de services.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

L'action se décompose en deux volets.

Volet 1: Intervention immédiate d'appui à l'accès à l'eau et à l'assainissement de base dans les zones prioritaires

Ce volet qui doit permettre d'intervenir rapidement en milieu rural porte sur les produits 1 et 2: 1) Renforcement des capacités des CGPE et 2) Construction et réhabilitation

d'infrastructures d'hydraulique et Construction et réhabilitation d'infrastructures d'assainissement).

Cette action sera confiée à des ONG dotées des capacités techniques et matérielles leur permettant d'agir dans ces localités et qui auront été identifiées suivant une procédure d'attribution directe précédée d'un appel à manifestation d'intérêt. La décision de confier une partie de l'action à des ONGi est justifiée par la nécessité d'intervenir le plus rapidement possible afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de base dans les zones identifiées comme prioritaires et difficiles d'accès. Le fait que certaines ONG internationales se soient déjà engagées dans les travaux relatifs à la construction et réhabilitation des forages aussi bien que sur la formation et la sensibilisation des différentes parties prenantes fait espérer que certaines activités pourront ainsi être mises en œuvre dans un délai rapide.

Pour ce volet, les zones prioritaires seront définies dans la note de cadrage de l'appel à manifestation d'intérêt.

Volet 2: Intervention structurante sur le moyen terme

Ce volet porte sur les trois produits: 1) Renforcement des capacités des CGPE; 2) Construction et réhabilitation d'infrastructures d'hydraulique et Construction et réhabilitation d'infrastructures d'assainissement; 3) Renforcement des capacités et des moyens logistiques de l'ANEA et Renforcement des capacités de la filière de réparation des PMH, ainsi que de la filière eau et assainissement; 4) Contribuer à la réduction de la mortalité et la morbidités liées au COVID-19 pour les personnes les plus vulnérables en assurant un soutien adéquat et inclusif pour prévenir et réduire le risque d'infection de l'épidémie de la maladie COVID-19

Ce volet sera mis en œuvre à travers une ou plusieurs conventions de délégation (PAGODA) signées avec une ou plusieurs agences internationales, telles que l'Agence française de développement, UNOPS ou UNICEF, selon les domaines d'expertise, les capacités respectives et les zones d'intervention. Le Comité de gestion sera saisi afin de donner son aval sur la décision finale concernant la/les agences de mise en œuvre de cette composante, les tâches déléguées et les critères qui ont mené à la sélection de l'entité.

4.4. Budget indicatif

Composante	Montant (€)
Volet 1 - Subventions aux ONG	4.000.000
Volet 2 - PAGO DA	8.800.000
Evaluation et audit	200.000
Total	13.000.000

4.5. Suivi des résultats

Les progrès de l'action seront suivis par les différentes parties prenantes:

- Les acteurs directement responsables de la mise en œuvre des projets, de la collecte des données et du suivi des activités;
- Le point focal du Fonds Bêkou à la Délégation de l'Union européenne via des réunions périodiques organisées à Bangui avec les acteurs de mise en œuvre des projets;
- Les responsables des services décentralisés en charge de la promotion du secteur agropastoral au niveau local (préfecture, sous-préfecture) ;
- Les cadres des ministères compétents via des missions de suivi sur le terrain ;
- Des contractants externes sur demande du Fonds Bêkou. Aussi, la mission d'appui de l'équipe d'Assistance Technique déjà opérationnelle mise à la disposition via la gestion indirecte auprès de l'ANEA prévoit que le monitoring des activités relatives à l'eau et l'assainissement soit réalisé de manière régulière jusqu'au terme de son contrat (mars 2019).

Monitoring par les projets

Pour chaque projet, le partenaire de mise en œuvre établit un cadre logique complet, lequel est validé par le Fonds Bêkou et fait partie des obligations contractuelles. Les partenaires de mise en œuvre devront inclure dans leur proposition de projet les moyens alloués au suivi de l'action. Une surveillance continue sera nécessaire, sous la responsabilité des partenaires de mise en œuvre. Les niveaux de référence (*baselines*) seront prérequis pour toute activité dans le cadre logique des projets. Les ONG partenaires devront fournir les données de manière régulière et assurer leur qualité.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Results-Oriented Monitoring (ROM)

Sur base annuelle, la Direction Générale du Développement prépare un programme de travail qui inclut la liste des projets à monitorer dans les pays d'intervention selon le niveau des risques identifiés par les gestionnaires des projets.

Les projets financés dans le cadre de cette fiche d'action feront partie de cet exercice initié par la Direction générale.

Indicateurs

Le suivi du projet est entre autre assuré par la collecte, le traitement et l'analyse systématiques d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs sont désagrégés par sexe, catégorie d'âge et district administratif, si approprié. Tous les indicateurs devront répondre aux standards SMART.

Voici une liste non exhaustive de principaux indicateurs qui seront suivis dans cette Action.

- Taux d'accès aux services eau (zone d'intervention)
- Taux d'accès aux services assainissement (zone d'intervention)
- Réduction de la prévalence des maladies liées à l'eau dans la zone de l'action
- Nombre de CGPE mis en place, formés, équipés et suivis durant le projet
- Nombre de nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine réalisés
- Nombre d'anciens forages réhabilités
- Nombre de points d'eau (water trucking) installés
- Nombre de structures communautaires appuyées dans le cadre de la réponse Covid-19
- Kits de protection distribués dans le cadre de la réponse Covid-19
- Nombre de kiosques à eau construits
- Nombre de ménages ayant bénéficié de branchements sociaux (eau) réalisés
- Longueur d'extension de réseau réalisée
- Nombre de latrines publiques VIP à 3 cabines construites - désagrégé en fonction des lieux (écoles, centres de santé, gares routières, marchés publics etc)
- Nombre de latrines familiales à dalles SanPlat construites
- Nombre d'antennes de l'ANEA appuyés en fonctionnement
- Nombre d'artisans réparateurs formés et équipés
- Nombre de maçon formés et équipés
- Nombre de localités déclarées FDAL
- Nombre de localités ayant bénéficié des actions de sensibilisation à l'eau à l'hygiène et à l'assainissement de base

4.6. Evaluation et audit

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants / commandées par la Commission.

Les partenaires de mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins deux semaines avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

4.7. Communication et visibilité

Une bonne communication et visibilité des activités menées par le Fonds en RCA, auprès des bénéficiaires, et plus généralement de la population centrafricaine, mais également auprès des citoyens européens constitue une des valeurs-ajoutées de ce dispositif. La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par cet instrument.

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication et visibilité devront être rapportés périodiquement.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par les partenaires de mise en œuvre, et/ou b) par le pays partenaire et/ou c) par le Fonds. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les différents contrats.

Le plan de communication et de visibilité de l'action, ainsi que les obligations contractuelles nécessaires et les spécifications pour les articles de visibilité, seront établis sur la base de:

- Manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne et des contributeurs;
- Indications concernant la visibilité du fonds Bêkou

Une communication transparente est également assurée via le Groupe Public du Fonds Fiduciaire Bêkou sur le site web de la Commission européenne (<http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/>) et son blog lequel est alimenté par les partenaires du Fonds.